



## **Informations Municipales pour le Conseil communal** **du 22 juin 2026**

### **Plan d'affectation communal**

La DGTL (direction générale du territoire et du logement) a accepté l'abrogation de la zone réservée communale. Cette décision est encore affichée au pilier public et entrera en vigueur dès la fin du délai d'affichage si aucun recours n'est déposé, ce qui devrait être le cas.

En ce qui concerne une éventuelle enquête complémentaire pour les deux dossiers dont nous avons contesté l'affectation en zone agricole, le Canton nous a promis une réponse à mi-juillet prochain.

### **Financement de la salle de gymnastique et de l'UAPE**

Depuis le dernier Conseil communal du mois de mai, nous avons abordé plusieurs banques ainsi qu'un courtier en finances. Nous disposons à ce jour d'une confirmation et de trois offres émanant d'établissements bancaires avec des taux d'intérêt en-dessous du pourcent pour du court terme et à 1.69% à 10 ans.

L'offre du courtier nous indiquera si des établissements institutionnels tels que des caisses de pension, par exemple, arrivent à proposer des taux encore plus bas.

### **Projet de développement de la parcelle 1070 en vue de la construction d'un EMS**

Nous avons reçu il y a quelques jours la deuxième estimation foncière mandatée par la fondation Nos Pénates et la Canton. La méthode d'estimation retenue est différente de la première expertise et plusieurs options de densification ont nouvellement été retenues, ce qui a une incidence sur le prix du terrain et la rente de superficie qui en découle.

Nous devons rencontrer la fondation nos Pénates fin juillet afin de discuter chiffres et nous verrons sur quels éléments nous pourrions nous entendre à cette occasion.

Pour ce qui est du rachat d'une portion de la parcelle 542 appartenant à l'hoirie Gavin, le morcellement du terrain pose problème et risque de retarder, voire

d'empêcher, cette opération. En effet, la division hors zone à bâtir de la DGTL (direction générale du territoire et du logement) a constaté la présence d'aménagements non autorisés en zone agricole et s'oppose au morcellement pour cette raison. Nous précisons que ces aménagements avaient été autorisés par la commune à l'époque et qu'ils bénéficient en principe d'un statut de droits acquis car antérieurs à 1993 (art. 25 al.5 LAT *loi sur l'aménagement du territoire*). Nous évaluerons prochainement avec la notaire de l'hoirie quelles sont les mesures à prendre.

Sandra Hulaas / 22.06.2026

### **Suisse.Bouge en mai a été une réussite**

Le mois qui « bouge » s'est terminé – mais nous espérons que notre action puisse motiver notre population de continuer à faire régulièrement des activités physiques !

Des milliers de personnes ont participé au projet « Duel intercommunal Coop » et ont accumulé pour leur commune pas loin de 70 millions de minutes de mouvement dans toute la Suisse – c'est magnifique !

Morrens a obtenu le 50<sup>ème</sup> rang sur près de 200 communes inscrites dans le palmarès des localités entre 1'000 et 2'000 habitants (catégorie B). C'est ainsi qu'ont été amassées 55'521 minutes d'efforts physiques dans différentes disciplines sportives ou autres, que cela soit en groupe (9'665 min) ou en individuel (45'856 min).

Sous cette dernière désignation, 42 personnes ont contribué à ce bon résultat par leur apport spécifique en ayant enregistré leurs minutes sur téléphone portable.

Au niveau des 121 communes du canton de Vaud ayant participé à cet événement, Morrens est classé au 25<sup>ème</sup> rang toutes catégories confondues.

Un grand bravo à ces nombreux sportifs/ves qui ont activement soutenu la Municipalité dans cet événement. Nous en sommes à sa troisième édition dans notre village !

Vu ce succès, Morrens participera certainement à l'édition 2027 et vous encourage déjà d'y prendre part.

## **Concernant le SAF (Service d'Aide aux Familles)**

Vous aurez certainement vu sur le site internet de notre commune le texte consacré au SAF.

Le service d'aide à la famille est une association à but non lucratif, regroupant les communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont-sur-Lausanne et Morrens.

La trentaine de bénévoles qui le compose actuellement donne de leur temps pour contribuer au bien-être et à l'autonomie des personnes principalement âgées à domicile : L'offre comprend des transports chez les médecins, une aide pour faire des courses, des visites à domicile, des promenades ou autres activités à réaliser ensemble.

A Morrens nous comptons encore deux bénévoles qui sont actifs comme chauffeur.

L'association est en manque de volontaires, raison pour laquelle il est recommandé aux membres du CC de ce soir de bien vouloir diffuser autour d'eux la recherche de personnes désireuses de s'investir dans cette tâche caritative.

La coordination générale du SAF est tenue par Mme Anne-Lise Bussard, tél 076 427 66 24.

Des brochures sur cette institution sont à votre disposition sur votre table.

Lucien Laperrière / 22.06.2026

## **Construction d'une salle de gymnastique et d'une UAPE**

Toutes les oppositions ayant été retirées et le rapport CAMAC étant positif, le permis de construire définitif devrait nous parvenir tout prochainement. Plusieurs options de financement sont encore à l'étude. Les travaux devraient débuter à la fin de l'été.

## **Château**

Les fenêtres et la porte du château, dont les mastics et la peinture commençaient à fortement vieillir, ont retrouvé une nouvelle jeunesse. Les joints ont été remplacés, les surfaces poncées, puis une nouvelle couche de peinture a été appliquée.

### **Salle Davel**

La sonorisation de la salle Davel a été changée et nous avons maintenant deux nouveaux microphones parfaitement fonctionnels et des nouveaux haut-parleurs. La nouvelle sonorisation permet également d'y brancher aisément des appareils par Bluetooth.

Emmanuel Lehnherr / 22.06.2026

### **Arbres secs au bord des chemins forestiers**

Pour des raisons de sécurité, les arbres secs situés en bordure des chemins forestiers ont été abattus afin de prévenir tout risque de chute et de garantir la sécurité des usagers.

Frédéric Staehli / 22.06.2026